

# Objectif 2017



## **CONVENTION ENTRE LA FEDERATION FRANÇAISE DE BADMINTON**

**ET**

## **LA FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT UNIVERSITAIRE**

La Fédération Française du Sport Universitaire (FF Sport U) et la Fédération Française de Badminton (FFBaD) ont décidé de conclure la présente convention afin de favoriser le développement du Badminton dans le monde universitaire.

## Titre I - Objet

### **Article 1**

La Fédération Française du Sport Universitaire (FF SPORT U) a pour objet de promouvoir et d'organiser la pratique de la compétition sportive amateur pour les étudiants et élèves des établissements d'enseignement supérieur, de délivrer les titres de champion de France universitaire, de représenter le sport universitaire français auprès des instances sportives nationales et internationales et de faciliter la conciliation entre la pratique sportive à tous les niveaux et la poursuite des études dans l'enseignement supérieur.

La Fédération Française de Badminton (FFBaD) a reçu délégation de pouvoir de l'Etat pour promouvoir l'éducation par le badminton, le développer, en organiser la pratique et en former les cadres (art. 16 de la loi de 1984).

## Titre II - Modalités de fonctionnement

### **Article 2**

La FF SPORT U reconnaît, applique et fait appliquer par ses associations affiliées les règlements de la FFBaD. Toute liberté lui est laissée d'adapter les règlements sportifs en fonction de ses objectifs et après accord de la Commission Mixte Nationale.

A cet effet, un règlement spécifique de badminton universitaire est édité par la commission mixte nationale FF SPORT U - FFBaD.

### **Article 3**

Chaque partie s'interdit d'admettre une association, un dirigeant ou un pratiquant qui aurait été frappé de sanction par l'autre fédération pour faute entachant l'honneur ou pour faute contre la discipline sportive. La fédération ayant sanctionné une association, un dirigeant ou un pratiquant, informera l'autre partie et pourra demander l'extension des sanctions.

Chaque fédération s'interdit de s'adresser directement aux associations de l'autre partie, les informations éventuelles devant être échangées, à tous les échelons, par le canal officiel des organes des deux fédérations.

### **Article 4**

La FF SPORT U, ses comités régionaux et départementaux et ses associations ne peuvent conclure de compétitions avec les associations et fédérations étrangères adhérentes à la Fédération Internationale de Badminton (BWF) sans l'autorisation de la FFBaD.


La FFBaD, ses ligues régionales, ses comités départementaux et ses clubs ne peuvent conclure de compétitions avec les associations et fédérations adhérentes à la Fédération Internationale du Sport Universitaire (FISU) sans l'autorisation de la FF SPORT U.

### Titre III - Les structures de travail

#### Article 5

Les structures de travail communes aux deux fédérations sont :

- Au niveau national, la commission mixte nationale
- Au niveau régional, la commission mixte régionale

#### Article 6

La commission mixte nationale est composée :

- Pour la FF SPORT U : du Directeur National ou de son représentant, qui la préside et de deux autres membres.
- Pour la FFBaD : du Directeur Technique National ou de son représentant et de deux autres membres (il est souhaitable qu'un de ces deux membres soit spécialisé dans la formation des officiels).

La commission mixte régionale est composée :

- Pour la FF SPORT U : du Directeur du Comité Régional du Sport universitaire, ou son représentant, qui la préside et au moins un autre membre issu du milieu universitaire.
- Pour la Ligue Régionale de Badminton : le Président de la ligue ou son représentant, et son collaborateur technique (coordonnateur ETR).

La CMR est convoquée par le Directeur du Comité Régional du Sport universitaire.

Chaque fédération prendra à sa charge les déplacements de ses représentants.

#### Article 7

Les commissions mixtes nationale et régionales ont pour missions :

- D'assurer le rayonnement et le suivi des différentes compétitions universitaires (championnat d'académie, championnat de France universitaire individuel et par équipes, championnat de France des grandes écoles) : calendrier, cahier des charges, lieu d'implantation des compétitions.
- De proposer différentes actions pour développer le badminton universitaire en collaboration avec les acteurs du sport à l'université (SUAPS, STAPS, grandes écoles) : initiation à la compétition, organisation de challenges promotionnels par équipes, organisation de manifestations diverses (nuit du BaD, journée raquettes,...).

MM

- De favoriser la mise en place de stages de formation : formation d'officiels, formation de cadres animateurs d'AS.

#### **Titre IV – Organisations sportives**

##### **Article 8**

La FF SPORT U et ses organes déconcentrés organisent pour ses adhérents des championnats régionaux, interrégionaux et nationaux avec délivrance de titres et des rencontres internationales (universiades, championnats du monde, autres).

La FFBaD, avec ses ligues régionales et ses comités départementaux, apporte, à la FF SPORT U, l'aide technique nécessaire à l'organisation des différents championnats et homologue les résultats en lien avec la Commission Nationale d'Arbitrage. A ce titre, sur le Championnat de France Universitaire, les indemnités et frais de déplacement du Juge Arbitre et de ses adjoints sont pris en charge par la FFBaD.

La FFBaD pourra proposer à la commission mixte nationale des lieux d'implantation de pratique.

Elle intégrera à son calendrier le Championnat de France Universitaire et incitera ses meilleurs sportifs à y participer.

##### **Article 9**

Au plan international, les 2 fédérations décident de mettre en place une politique de performance commune afin d'assurer la meilleure représentation possible des équipes françaises pour la compétition visée.

##### **Article 10**

La FF SPORT U s'efforce d'orienter les étudiant(e)s vers les centres de haut niveau de la fédération et favorise la mise en place de centres universitaires de haut niveau afin de permettre aux étudiant(e)s de concilier pratique sportive et études.

#### **Titre V – Formation / Développement**

La FF SPORT U et la FFBaD développent des actions de formation et de développement spécifiques :

##### **Article 11**

Des regroupements à destination du réseau d'acteurs impliqués dans le développement et la formation du badminton pourront être proposés et organisés par la CMN.

##### **Article 12**

La formation « Capacité Universitaire d'arbitrage FF Sport U et arbitre départemental FFBaD » a pour objectif de déboucher sur une double reconnaissance officielle, académique et fédérale. Cette formation s'adresse aux universitaires souhaitant s'orienter vers l'arbitrage.

NA 

Ces derniers pourront se rapprocher du Comité Régional du Sport Universitaire de leur académie et s'inscrire selon les modalités définies dans le guide et le site de la fédération.

A ce titre, pour le Championnat de France Universitaire, les indemnités et frais de déplacement du Formateur sont pris en charge par la FFBaD.

#### Titre V - Divers

##### **Article 13**

La Fédération Française de Badminton intégrera à la convention d'objectifs qu'elle signe chaque année avec le ministère chargé des Sports, les actions concernant la FF SPORT U auxquelles elle souhaite apporter son soutien.

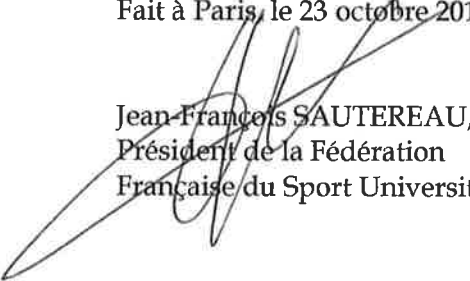
##### **Article 14**

Pour donner leur plein effet aux dispositions de la présente convention, les deux fédérations s'engagent à les faire appliquer par leurs ligues régionales et comités départementaux.

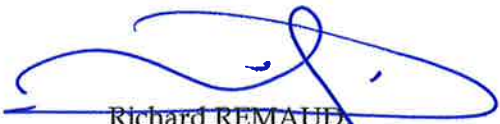
##### **Article 15**

La présente convention est conclue pour la durée d'une olympiade renouvelable par tacite reconduction, à charge pour celle des fédérations contractantes qui voudrait y mettre fin, d'en aviser l'autre par simple lettre recommandée.

Fait à Paris, le 23 octobre 2014



Jean-François SAUTEREAU,  
Président de la Fédération  
Française du Sport Universitaire



Richard REMAUD,  
Président de la Fédération  
Française de Badminton.

**ANNEXE RELATIVE AU FINANCEMENT  
DE LA CONVENTION DU 23 OCTOBRE 2014**

ENTRE

LA **FEDERATION FRANCAISE DE BADMINTON**

ET

LA **FEDERATION FRANCAISE DU SPORT UNIVERSITAIRE**

FORMATION ENSEIGNANTS		Participation FFBaD
12 participants - Budget 6 300 €	mini	2 100 €
24 participants - Budget 12 600 €	maxi	4 200 €

EQUIPE DE FRANCE UNIVERSITAIRE	Participation FFBaD
Participation annuelle à un tournoi européen - Budget 12 000 €	4 000 €

UNIVERSIADE	Participation FFBaD (annuelle)
Participation à l'universiade d'été (années impaires) Participation lissée sur 2 ans Budget 30 000 € - Participation FF Bad 10 000 €	5 000 €

CHAMPIONNAT DE FRANCE UNIVERSITAIRE DES ECOLES	Participation FFBaD
	7 000 €

FORMATION DES ARBITRES ET DES JUGES ARBITRES	Participation FFBaD
Budget 3 000 €	Cadres

